Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE, 3 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

F. L. AUDUBIER & CO., Imprimeurs, No 21 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 19 mars—1 an

JOLI choix d'articles religieux, spécialités pour 1re Communion, chez Mme Jacob, 17 Baronne. 5 avril—dim

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dimLP

DEMANDES.

ON demande—Un apprenti serrurier qui a déjà travaillé dans le métier. S'adresser A. Mangin, 73 Ste-Anne. 3 mai—1f

ON demande—Une place de cuisinière dans une famille. S'adresser à la grocerie de M. Sabuené, coin Royale et Orléans. 3mai—1f

ON demande—Une femme blanche pour faire la cuisine, blanchir et s'occuper du ménage en général pour une famille de trois. De bons gages seront donnés à une personne munie de bonnes recommandations. S'adresser 70, rue Enghien. 1er mai—3f

A VENDRE.

ON demande—Une bonne cuisinière pour petite famille française allant de l'autre bord du Lac. S'adresser 340 Joséphine, entre Prytania et St-Charles. 2 mai—2f

A VENDRE.—Venant de recevoir un wagon de beaux chevaux. Boulevard Exposition, à l'extrémité de la ligne des chars Prytanée. Venez voir. Hill Bros. 29 av—7f

A VENDRE—Quatre machines Buckeye relativement neuves—15x18 cylindre. Volant (Fly wheel) 9 pieds x16 pouces face. Aiguilles à Disque et cut-off automatiques. Pour détails, s'adresser au bureau du Louisiana Electric Light Company, 52 rue Union. 1er mai—

UN fonds d'épicerie à bas prix. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 28avril—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de R. L. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,864—Division E.—Attendu que Junius Hart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu R. L. Brown, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 mai—3 8 13

Succession de George A. Oakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,822—Division C—Attendu que Geo A. Oakes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George A. Oakes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 av—30—mai 5 9

Succession de Mme John C. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,828—Division A.—Attendu que John C. Finney a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme John C. Finney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

29 avril—29—mai 3 8

Succession de Bridget Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29.389—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. Q. Quail et Timothy Feahney, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

29 avril—29—8 8 mai

Succession de Martin Wyss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 31,297—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alice Wyss, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—mai 5 9

Succession de Mme Christian Humbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,778—Division E.—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christina Humbrecht, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 av—26 30—mai 5

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30.798—Division B—Succession de David H. Syme—Attendu que Mme Mary A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est ici donné à qui cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1891.

HUGUES J. LAVERGNE, Député greffier.

5avril—3f en 30j

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,972—Division D.—Ordre de Cour.—Edward Keena vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Edward Keena insolvable, soit par le présent convoquée et tenue pardevant John J. Barnett, Esq., notaire, en son bureau, No 61 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 3me jour de juin 1891, dans le but de délibérer sur la vente de la propriété remise dans cette affaire et de fixer les termes et conditions de la vente et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1891.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1er mai—3 t au 3 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,797—Division A.—F. J. Zaeringer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire F. J. Zaeringer soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff. C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, JEUDI, le 28me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur ou contre la décharge du dit pétitionnaire et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1891.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

25 avril—3t au 28 mai

E. A. Tyler's Son Louis E. Tyler vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,673—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

25 avril—25 29—3 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,736—Division E.—Joaquin Sambola vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joaquin Sambola soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire, à son bureau, No 138 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891 dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la demande du pétitionnaire pour sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier.

21 avril—3t au 15 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 32,676—Division B—Pilcher Brothers vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Pilcher Brothers, composée de William Pilcher, Charles H. Pilcher et George W. D. Pilcher, soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI 18me jour de mai 1891, dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un [illegible] et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leur personne et leurs biens soient suspendues. Et que H. H. Dyson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1891.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

14 av—3t au [illegible] mai

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature Ce 2 mai 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MAI 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et contre tout, **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

N.B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes, [illegible] et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par le Shérif Civil.

Vente de vaste et massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas, s'étendant jusqu'à la rue du Commerce et portant le No 11, situé dans la partie commerciale de la ville.

Aussi,

Une propriété de valeur, magasin et maison de résidence formant le coin de la rue Magazine et de l'Avenue de la Louisiane, portant le No 917 rue Magazine.

Aussi, les trois jolis et désirables cottages, portant les Nos 915, 913 et 911 rue Magazine.

De même que

Les deux charmants cottages No 169 Avenue de la Louisiane, formant le coin de la rue du Camp, et le No 167 de l'Avenue de la Louisiane.

Selon Plans exposés à la Bourse.

Dans l'affaire de

Joseph A. Dard vs Philippe Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 32,400.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, ensemble avec les bâtisses et chacune des améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou quelque sorte, à savoir:

I. **Deux certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Poydras, Commerce et Lafayette, désignés par les Nos 17 et 18 et mesurant, sur plan américain, comme suit: Le terrain No 17 mesure trente-trois pieds cinq pouces de façade rue du Commerce, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds six pouces sur la ligne supérieure, et quatre-vingt-treize pieds quatre pouces sur la limite inférieure; une largeur de trente trois pieds à l'arrière; et le terrain No 18 mesure trente-deux pieds dix pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quarante-sept pieds deux pouces du côté supérieur, et quarante-huit pieds dix pouces du côté inférieur, et une largeur de trente trois pieds à l'arrière et touche au terrain No 17 à l'arrière.

Sur la dite propriété s'élève un massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas, s'étendant à la rue du Commerce et porte le No 11. Il est actuellement occupé par MM. Cameron & Castles, épiciers en gros.

II. **Trois certains terrains** situés dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Camp, Toledano et Magazine, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9, sur un plan annexé, à l'acte passé par devant Jno T. Coffey, notaire, le 20 février 1858; lesquels terrains se touchent, et mesurent chacun trente-deux pieds quatre pouces de façade avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme le coin de la rue Magazin et de l'avenue de la Louisiane.

Cette propriété en second lieu décrite doit être vendue d'après un plan de S. G. De L'Isle, voyer, à la date du 7 avril 1891, et enregistré en mon bureau, savoir:

1° **Un terrain** désigné par la lettre A et mesurant trente pieds un pouce de façade rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de quatre-vingt-dix-sept pieds formant le coin de la rue Magazine et de l'avenue de la Louisiane, sur lequel est érigée une nouvelle bâtisse en bois à deux étages, ayant environ dix chambres, actuellement occupée comme pharmacie et résidence, et portant le No municipal **917 de la rue Magazine.**

2° **Un lot de terre** désigné par la lettre "B", touchant le lot "A", et mesurant trente-trois pieds un pouce de face rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel se trouve un cottage avec bâtisse à deux étages à l'arrière y attenant, galeries de face et de côté, ayant à peu près sept chambres, hangar, cave, lieux d'aisances, etc.; cour et banquette en pavé Schillinger, portant le numéro municipal **915 rue Magazine.**

3° **Un lot de terre** désigné par la lettre "C", touchant au lot "B", et mesurant trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel est bâti un cottage, etc., de mêmes dimensions que sur le lot "B" ci-dessus décrit, et portant le numéro municipal **913 rue Magazine.**

4° **Un lot de terre** désigné par la lettre D, contigu au lot C, et mesurant trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Magazine par quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, sur lequel est construite une bâtisse, etc., semblable à celle du lot B, ci-dessus décrite et portant le numéro municipal **911 rue Magazine.**

III. **Deux certains lots de terre,** situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiane, les rues Magazine, Camp et Toledano, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant comme suit à savoir: Le lot numéro un forme l'encoignure de l'avenue Louisiane et de la rue Camp et mesure trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et de face à la rue Camp, entre lignes parallèles.

Le lot No 2 touchant au lot No 1 et mesurant trente deux pieds trois pouces et cinq lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Cette propriété troisièmement décrite sera vendue conformément à un plan de S. G. De L'Isle, voyer, en date du 7 avril 1891, et déposé en mon bureau, à savoir:

1° **Un lot de terre** désigné par la lettre "F" et mesurant trente-et-un pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt-huit pieds et formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Camp, sur lequel est bâti un joli cottage retiré de la rue, ayant une galerie de façade, corridor de côté, à peu près cinq chambres, office, chambre à bain, lieux à l'anglaise, hangar, cave, etc., cour pavée, jolies platebandes avec fleurs etc. et portant **le numéro municipal 169 de l'avenue de la Louisiane.**

2° **Un lot de terre** désigné par la lettre E touchant le lot F et mesurant trente trois pieds sept pouces et une ligne de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-huit pieds sur lequel est bâti un cottage pareil à celui sur le lot F ci-dessus décrit et portant le numéro municipal **167 de l'avenue de la Louisiane.**

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 avril—24—1 8 15 22 26 30 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs John P. Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,476—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No Seize de l'ilet No Vingt-et-un sur un vieux plan et ilet No Quarante-six sur un nouveau plan, étant l'ilet borné par les rues St-Thomas, Sixième, Chippewa et Septième; le dit lot de terre mesurant trente-huit pieds de face à la rue Sixième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur et est adjacent au fond du lot No Neuf sur les dits plans. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant; la dite propriété portant les numéros municipaux 50 et 52 rue Sixième. Ensemble avec Trente et-une actions du Fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, disons la somme de sept cent treize piastres, avec 10 0/0 d'intérêt par an sur $155 à partir du 1er avril 1882 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur neuf versements partiels ou contributions de $62 chacun; intérêt sur chacun doit être calculé respectivement du 1er décembre des années 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et charges de procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du fonds-capital hypothéqué pour deux mille deux cent trente-deux piastres ($2,232) qui n'est pas encore due, mais qui est sujette à être réclamée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane; et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et ses lois; et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 avril—27—4 11 18 25 30 mai

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Mrs. Hannah Hill vs. Belden Hat Co., Limited.—Nos 11,991 et 11,992.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, le MARDI, 12me jour de mai 1891, à midi, sur les lieux, No 14 rue Magazine, en la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Tout le fonds de marchandises contenu dans la bâtisse No 14 rue Magazine et 74 rue de la Commune, en cette ville, ledit fonds consistant d'un vaste assortiment de marchandises que possède généralement une maison de chapeaux Jobbing, et comprenant des chapeaux en fourrure ou laine et en paille pour hommes, garçons et enfants, et des pailles et des marchandises comme on en trouve dans le commerce des modes. Chapeaux garnis et non garnis et garnitures, malles, valises, etc., etc., ensemble avec les boîtes d'emballage ou caisses, etc., le tout conformément à un inventaire en mon bureau.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 30me jour d'avril 1891.

J. B. DONALLY, Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.

30avril—30 mai 3 10 12

VENTES PAR LE CONSTABLE.

William Voelkel vs John P. Vairin, Jr.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 14,830—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux dernièrement occupés par le défendeur dans cette affaire, No 167 rue Commune, entre St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mai 1891, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un coffre-fort, une table de pharmacie, un lot de jetons, une table de toilette, un sideboard, quinze tableaux, vingt-quatre chaises, trois tabourets, deux tables rondes, un lot de toile cirée, un lot de nattes en coco et quatre crachoirs, etc. etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 avril—29 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

Maison de résidence en briques, Et vaste terrain.

Dans le deuxième district de cette ville.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique—

La maison de résidence en briques, à deux étages avec attic, centralement située, 185 rue Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne, dans le carré d'ilet borné par la rue Barraque, ayant salon à arche, manteaux de cheminée en marbre, corridors de côté et à l'arrière, salle à manger, cuisine, chambre à repasser, galerie couverte, plusieurs chambres à coucher, chambre à bain, auvents, citerne, hydrant, cour pavée de Schillinger, gaz partout et le reste de la terre tracé en jardin; le terrain mesure 40 x 127.

A proximité de lieux d'amusements, de marchés, d'écoles, de lignes de chemins de fer, à une distance facile à franchir à pieds, du centre des affaires; bien située pour une personne menant une vie tranquille ou ayant une profession, même comme placement de capitaux.

Conditions—1/3 ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans payable en billets portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur paiera les taxes de 1891; 10 pour cent comptant, montant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 9 16 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic DE WHISKEY.

Mandeville et Wilson vs Leurs Créanciers.

No 31,058—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—MARDI, 5 mai 1891, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. Voorhies, juge de ladite Cour, Division E, signé le 23 avril 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, au local Nos 17 et 19 rue sud Peters, entre Commune et Gravier,

Dix barils de whiskey.

Conditions—Comptant avant livraison.

24 avril—24 25—mai 4 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS SURS —ET— BONNES RESIDENCES

—DANS DE—

JOLIS COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

671, 673 et 675 rue Constance, Entre les rues Foucher et Antonine.

TERRAINS BONS POUR BATIR

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Succession de M. M. Bell.

No 31,045—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus, Division "A", daté le 8 avril 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° **Le joli Cottage-résidence à double corps de logis, en bois,** No 675 rue Constance, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Antonine et Foucher, ayant cinq chambres, allée de côté, sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 4 sur un plan par Reizenstein, voyer, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 15 mars 1873, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

2° **Le charmant Cottage-résidence à double corps de logis, en bois,** No 673 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, et situé dans le même district et ilet, contenant cinq chambres, allée de côté sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3, sur le plan mentionné ci-dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

3° **Le Cottage-résidence simple, en bois,** No 671 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, et dans le même district et ilet, contenant plusieurs chambres, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur le plan ci-dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

Ces résidences sont situées dans un voisinage tranquille, respectable, et qui s'améliore, avec une ligne de chars urbains devant, un îlet de la rue Magazine, avec double ligne de chars, et à proximité des églises, des marchés et des écoles. La rue Foucher est pavée avec du gravier. Ce sont de bonnes résidences ou de bons placements d'argent.

4° **Un certain lot de terre,** situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet 358, borné par les rues Washington, Quatrième, Freret et Locust, désigné par le No 4, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Freret sur 100 pieds de profondeur.

5° **Un certain lot irrégulier de terre,** situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 314, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, désigné par le No 5, sur un plan de De Pouilly, voyer, daté le 26 octobre 1866, déposé au bureau de W. J. Castell, ex-notaire, et mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, 96 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, 109 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Tonti et 141 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Rocheblave.

Termes.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, contre des billets spécialement garantis par hypothèque, lien et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être tenues assurées pour le montant de la partie à crédit, et les polices devant être transférées au détenteur des billets. Les actes de vente devront renfermer la clause de non aliénation et de vente sans estimation et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1891 au dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les acquéreurs auront droit aux loyers, seulement à partir de la date du paiement du prix de vente et de la signature de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.

12avril—12 18 25—mai 2 9 16

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Girod, entre les rues Camp et Magasins, à l'encan.

Succession de John L. Storry.

No 10,286—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 15 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Camp et Magazine, désigné par le No 18 et mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 129 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Camp et au fond par une allée commune au dit lot et autres.

Termes de la vente.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du montant de son enchère; le paiement de toutes les taxes pour cette année 1891 et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, Esq., notaire.

18avril—18 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Boîtes à médecines, vitrines, chaises de dentistes, bibliothèque, etc., etc.

A l'encan.

Successions de Chas. Philip Angell et Mme C. Angell, consolidées.

No 32,158 et 32,356—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 11 mai 1891, à 11 heures A. M., au local No 155 rue Julia coin Church, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans les affaires ci-dessus, le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Le contenu de la pharmacie de feu Dr C. P. Angell, consistant en partie de boîtes à médecines, alambic et appareil, chaises de dentiste, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

29 avril—29—mai 1 2 9 à date.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre splendides chevaux de tire, 4 wagons à bière, 1 nouveau wagon à ressort, 1 coffre-fort à combinaison, 150 barils de bière, 1 lot de harnais, 1 lot cordes de bois, réclamation contre P. Blaise, 1 lot de robinets en cuivre, 40 livres de houblon, etc.

M. Hoiss & Cie. et les membres individuels vs leurs créanciers.

No 32,768—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MARDI, 12 mai 1891, à 10 heures A. M. précises, il sera vendu à l'encan au No 7 rue Prieur, entre Gravier et Perdido, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 avril 1891 pour le compte de l'affaire nommée ci-dessus, les articles énumérés ci-dessus.

Conditions—Comptant.

SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear Encanteur, Bureau, 3 1/2 rue Carondelet

1er mai—

Gages! Gages!

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 4 mai 1891, et les jours suivants, à 11 heures A. M., il sera vendu chez Mme Veuve J. Anglade, prêteur sur gages, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, comprenant diamants, montres en or et en argent, chaînes de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie, plaqué et de fantaisie et autres articles fins.

Conditions—Comptant. 30avril—à date

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Duset, coin Decatur et Dumaine. 20avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix et ilet de terre dans le sixième district.

Ferme à Ocean Springs, Miss.

Succession de Louis Roquevert.

No 32,588—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur—Bureau 158 rue de la Commune.—Le MERCREDI, 3 juin 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde du ci-devant Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 25 avril 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Cinq certains lots de terre avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Valmont, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Les lots Nos 6 à 9 inclusivement, mesurent, chacun, 30 pieds 3 pouces de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Long et mesure 29 pieds 7 lignes de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Long.

Les améliorations sur les dits lots comprennent **une jolie et substantielle résidence en bois à deux étages,** grande écurie, poulailler et autres dépendances.

2° Six lots de terre de valeur avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le même ilet que la propriété décrite ci-dessus, situés en arrière de la dite propriété et désignés par les Nos 11 à 16 inclusivement et mesurant, en tout, 182 pieds de face à la rue Valmont, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Valmont et Long.

3° Cet ilet de terre de valeur élevé et attrayant dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue Peters, les rues St George, Long et Octavia, désigné comme ilet No 71, sur le plan de Bickerville; il mesure 217 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Peters, 270 pieds sur la rue St-George, 302 pieds 6 pouces ou 7 lignes sur la rue Octavia et 270 pieds sur la rue Long.

4° Cet ilet de terre de choix est désirable dans le 6me district de cette ville, désigné comme ilet No 610, borné par l'avenue Peters, les rues Valmont, Long et Bro-lan et mesurant 302 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Peters, 304 pieds 8 pouces de face à la rue Valmont, 217 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Long et 103 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Broslan.

5° Cette résidence de valeur et propriété pour ferme, connue comme le Bradford sur le Old Fort Bayou à Ocean Springs, Miss., comprenant tout ce morceau ou portion de terre situé à Eyeling, étant dans le comté Jackson, Etat du Mississipi et comprenant le S. E. 1/4 de N. E. 1/4 de la section 19 dans la circonscription 7 S. Range 8 W.

Les améliorations comprennent une jolie résidence, des dépendances nécessaires, nombre d'arbres fruitiers, rapportant de beaux revenus.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant R. H. Dowling, notaire.

Taxes dues et exigibles en 1891 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 3

Vente péremptoire à l'encan

—DE LA—

Vacherie établie depuis longtemps avenue Peters, entre les rues Long et St-George, consistant en vaches laitières de valeur, taureaux, chevaux, ponies, environ 45 têtes de bestiaux, charrettes, jumpers, barrouches, accessoires de vacherie, porcs, poules et nombre d'autres articles utiles faisant partie du genre d'affaires.

—AUSSI—

Un assortiment général de meubles de ménage, etc.

Succession de Louis Roquevert.

No 32,588—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—JEUDI, 7 mai 1891, à midi, à la vacherie avenue Peters, entre les rues Long et St-George, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 avril 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan:

Le contenu de la vacherie, conformément à un inventaire enregistré.

Aussi, une vaste collection de meubles de ménage, etc.

Conditions—Comptant.

26 avril—26 mai 2 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage à double corps de logis Nos 384 et 384 1/2 rue White.

Succession de Mary J. Plattsmeir.

No 32,380.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—MERCREDI, 27 mai 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 22 avril 1891, dans l'affaire de la succession de Mary J. Plattsmeir, la propriété suivante à savoir:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Melpomène, Thalie et Benton, mesurant 28 pieds de face à la rue White, sur 97 pieds de profondeur. Les améliorations qui s'y trouvent sont connues comme les numéros municipaux 384 et 384 1/2 rue White.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Préot, notaire. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891 en outre du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

25 av—25—mai 2 9 16 23 27

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour opérer un partage

—D'UNE—

Propriété de valeur située dans un quartier central,

Rue Dryades, entre Poydras et Perdido, près du Marché Poydras.

Dans l'affaire de JNO. P. SCHREIBER vs. E. C. KILIAN, tuteur datif.

No 32,203—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue de la Commune—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 9 avril 1891 et signé le 15 avril 1891, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Poydras et Perdido, et formant une partie du lot désigné par le No 3, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 15 novembre 1820, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades sur 95 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans un nombre de bang-ras, etc., à proximité du marché Poydras et du centre des affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

18 avril—18 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE EN BOIS, No 856 rue Nord Remparts,

Entre Désiré et Elmire.

Succession de Conrad Stumpf.

No 32,049—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 24 avril 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le cottage en bois No 850 North Rampart, entre Désiré et Elmire (autrefois dans le carré d'ilet borné par la rue Nord Rampart) et forme une partie des lots 8 et 9 dans l'ilet No 5, d'après un plan dressé par J. Pilié, daté le 16 juillet 1831 et déposé en l'étude de Octave de Armas, anciennement notaire, mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue North Rampart sur 107 pieds 8 1/2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à 1 an avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

25avril—25—mai 2, 9, 16, 23, 30

Agréable cottage-résidence,

No 180 rue Franklin, près Poydras.

SUCCESSION DE HUGH CAMPBELL.

No 32,594—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le joli cottage simple No 180 rue Franklin entre Poydras et Lafayette, dans l'ilet autrefois borné par la rue Howard, retiré de la banquette, ayant une galerie de façade et six chambres, hangar, deux citernes, cour pavée, etc. Le lot est désigné par le No 8 sur un plan de G. A. Hedin le 4 mars 1856, et déposé au bureau de James Graham, ancien notaire, et mesurant 25 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Franklin par 85 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon ordre et agréable.

A proximité du marché Poydras et de la propriété d'un loyer constant et une demeure agréable.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis et l'acquéreur assumera les taxes de 1891, au-dessus du prix de vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 avril—23—9 9 16 23 30 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage double Nos 380 et 380 1/2 rue Thalie entre les rues Franklin et Liberté.

A l'encan.

Alfred A. Anthony vs Thomas Wooldridge et als.

No 32,369—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, et signé le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Le cottage double en bois, à un étage, Nos 380 et 380 1/2 de la rue Thalie, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberté et Franklin, désignés comme terrain No 4 sur un plan de A. Engelhardt, le 6 avril 1849, et mesurant 21 pieds 7 pouces, de façade rue Thalie, 22 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 66 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Liberté, et 73 pieds 3 pouces de profondeur du côté opposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et portant intérêt de 7 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891, en sus du prix de l'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence,

Nos 470 et 472 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Félicité, juste au-delà du Marché Dryades.

A L'ENCAN.

Succession de Thomas J. McCarthy.

No 32,302—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du et signé le 20 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le cottage double à un étage avec mansarde, Nos 470 et 472 rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Euterpe et Félicité, désigné par le No 4 du carré No 1 sur un plan de Joseph Pilié, au voyer de la ville, en date du 20 juillet 1840, et mesurant 32 pieds de façade rue Dryades, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il est à distance de la rue, a huit chambres, au milieu de tous les agréments et d'un accès facile au quartier des affaires.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, en sus du prix d'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe, notaire.

3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

PROPRIETE COMMERCIALE

Rues Poydras et Magazine.

Occupées par les marchands dans les affaires de Produits.

LE COIN NORD-EST

—DE—

POYDRAS ET MAGAZINE,

Occupé par J. & M. Swabacher, et les doubles magasins

Nos 111 et 113 RUE POYDRAS,

Occupés par Kahn & Levy, tous donnant des rapports profitables

—ET—

Propriété pour Résidence,

BIEN SITUEE ET LOUEE

RUES CLIO ET DRYADES.

LE DELICIEUX HOMESTEAD

No 443 RUE PRYTANIA,

Entre l'Avenue Louisiana et rue Toledano.

Le tout sur des termes de crédit pour effectuer un partage de la succession de

CHARLES PLEASANTS.

A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire de George Joseph Pleasants vs Elizabeth A. Pleasants et Edward F. Pleasants, No 32,351, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 20 avril 1891, et signé le 24 avril 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la liste suivante de propriétés, à savoir:

1° **Les magasins doubles en briques Nos 91 et 93 rue Poydras et 68 à 72 rue Magazine,** formant le coin nord-est des rues Poydras et Magazine, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas. Le lot est désigné par la lettre sur une esquisse par J. A. D'Hémécourt, le 21 juillet 1865. Ladite portion de terre forme le coin des rues Poydras et Magazine et mesure d'après ladite esquisse 43 pieds 5 pouces 2 lignes de face rue Poydras, 43 pieds 5 pouces 7 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 99 pieds 6 pouces rue Magazine et 97 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas. Ces beaux magasins sont dans le centre des grandes affaires de Produits de l'Ouest, occupés par des tenanciers permanents et rapportant un magnifique revenu. La seule occasion s'offrant pour des propriétés commerciales de choix.

Les magasins doubles à trois étages Nos 111 et 113 rue Poydras, sur le côté nord entre Camp et Magazine dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magazine Camp et Natchez.

Le lot mesure, en mesure française, environ 42 pieds de face à la rue Poydras sur environ 93 pieds de profondeur plus ou moins. Occupés par Kahn & Levy, Patton & Bejeditt, et près des établissements de McCloskey Frères et Smith Frères & Cie., Limité, ces magnifiques magasins présentent une occasion rare pour un capital.

3° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages,** No 443 rue Prytanée, du côté ouest, entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane, dans le carré d'ilet borné par les rues Prytanée, St-Charles, Toledano et l'avenue de la Louisiane. Le terrain mesure 70 pieds de façade rue Prytanée, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, et se composant des terrains Nos 4 et 5, et 10 pieds à franchir du terrain No 6 du côté contigu au terrain No 5. Elle a tout le confort et tous les agréments voulus pour une grande famille. Le tout est en parfait état et constitue une des plus charmantes demeures dans un excellent quartier.

4° **La maison de résidence double Nos 376 et 378 rue Dryades,** dans le premier district, carré borné par les rues Dryades, Remparts, Erato et Thalie, désigné comme terrain No 1. Le dit terrain mesure 37 pieds 3 pouces de façade rue Dryades sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la rue Erato et une profondeur irrégulière d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté du terrain No 2, et 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière, dans un voisinage de choix, à proximité de marchés, d'églises, d'écoles, donnant un loyer annuel de $600.

La maison de résidence à deux étages, dans le Premier District, carré borné par les rues Clio, Calliope, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 15 pieds 11 pouces 8 1/2 lignes de façade rue Clio, sur 159 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Dans un voisinage agréable et paisible, accessible au centre des affaires par plusieurs chars urbains.

Conditions de la vente.

Pour la propriété au coin des rues Poydras et Magazine, $27,500 du prix seront retenus par l'acquéreur qui devront par lui être payés à la mineure Elizabeth Anne Pleasants, lorsqu'elle atteindra sa majorité, savoir: le 18 juillet 1894, avec intérêt dessus au taux de 6 pour cent par an à partir de l'acte de la vente, payable annuellement; le reste du prix payable comptant, et le reste à un an de crédit avec intérêt dessus de 6 pour cent par an, l'acquéreur fournissant des billets pour la partie à crédit garantis par privilège de vendeur sur la dite propriété foncière, avec transfert d'assurance et toutes les autres sécurités usuelles, et l'acceptation par l'acquéreur de toutes les taxes de l'année 1891 en plus du prix de son enchère; et toute autre propriété foncière à être vendue à un tiers ou plus comptant et le restant à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, la partie à crédit pour les magasins Nos 111 et 113 rue Poydras, portera intérêt au taux de 6 pour cent par an et la partie à crédit des propriétés des rues Clio, Dryades, Prytanée, portant intérêt à 7 pour cent par an, tous les billets à être divisés en coupons à la convenance des intéressés vendeurs et garantis par hypothèque spéciale avec privilège du vendeur sur le morceau particulier de propriété foncière, pour le paiement de laquelle on les pourrait donner; transfert de police d'assurance et toutes les clauses usuelles de garantie, et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891 en sus du prix des enchères; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire.

26 av—26—mai 3 10 17 24 à date

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriété de Batture.

Un Splendide Carré d'ilet

Faisant face à la rivière et à l'avenue Napoléon,

S'étendant du fleuve à la rue Tchoupitoulas,

PAVE EN PIERRES CARREES.

Un Morceau de Terre de Choix attenant aux Usines de la Compagnie de Fabrication de Glace de la Louisiane,

De la rue Tchoupitoulas à la rivière,

Avec tous les droits de batture et d'alluvions futures.

Une Occasion Exceptionnelle pour les Capitalistes et les Manufacturiers

La ligne du grand chemin de fer de ceinture.

PARTAGE

—POUR UNE—

Division d'Intérêts.

—Dans l'affaire de—

JAMES FAHEY, TUTEUR,

—VS—

PETER RAYMOND POCHELU.

No 32,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, il sera vendu à l'encan, savoir:

1° **Un certain carré d'ilet** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant, subdivisé en 24 terrains numérotés 1 à 24 inclusivement, dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet borné par **l'Avenue Napoléon,** les rues Tchoupitoulas (ci-devant Levée) **Water et Berlin,** et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Les terrains de 1 à 12 inclusivement, chacun 25 pieds 2 lignes de façade rue Water, sur des profondeurs variant de 128 pieds, 9 pouces et 4 lignes, à 142 pieds et 2 lignes. **Le terrain No 1 formant le coin de la rue Water et de l'Avenue Napoléon;** et le terrain No 12, le coin des **rues Water et Berlin.**

Les terrains de 13 à 24, inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 120 pieds de profondeur. **Le terrain No 13 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Berlin, et le terrain No 24, le coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue Napoléon;** ou 300 sur 249 pieds 9 pouces et 4 lignes et 262 pieds 2 lignes.

2° **Un certain terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues **Tchoupitoulas, Delachaise et Foucher et la rivière Mississipi,** désigné par le No 2 du carré d'ilet No 47 et d'après le plan d'Edgar Pilié en date du 5 mars 1890; la dite propriété mesure au pied américain 113 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue **Tchoupitoulas,** par une profondeur de la rivière **Mississipi,** d'environ 476 pieds sur la limite inférieure, et d'environ 472 pieds sur la limite supérieure, ensemble avec toutes les futures alluvions et droits de batture sur la façade de la propriété sur le fleuve.

La terre s'accroît annuellement par de grands dépôts d'alluvions, parmi les quelques parties non disposées sur le fleuve, il n'en est pas qui possède de plus grands avantages, avec les grands privilèges de battures qui comme placement de capitaux prenant de valeur.

Avec la rivière devant et la rue Tchoupitoulas à l'arrière, la seule rue en ville pavée en pierres carrées de la rue du Canal à l'avenue Napoléon, traversée par un char à cheval et tous deux avec le chemin de fer de ceinture constituant les plus grandes facilités pour le transport des marchandises.

Le seul item de l'eau gratuite paiera un bon intérêt sur l'argent placé pour des objets de fabrication comme premiers sites pour grands entrepôts de commerce, débarcadère de bateaux à vapeur, ascenseur, entrepôts et manufactures exigeant une façade sur le fleuve et de communications par chemin de fer.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, stipulant qu'ils porteront intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et seront garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur ladite propriété vendue. Les dits actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de sécurité telles que "non aliénation," cinq pour cent d'intérêt, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes de l'année courante 1891, et fera un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat, comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 6

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Louis Blaser.

No 32,469—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan **St-Charles,** au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue **St-Charles,** entre **Gravier et Commune,** en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1891, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C, dans le carré 13, borné par les rues Dauphine, Sœurs, Bourgogne et l'avenue Jourdan; les terrains A et B mesurant chacun, 50 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce 3 lignes entre lignes parallèles. Le terrain C mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade **avenue Jourdan,** sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage ayant 4 chambres, citerne, etc. Le tout sera vendu d'après un plan de George de Armas, en date du 6 avril 1891, actuellement à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

2° 14 terrains situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros de 14 à 27 inclusivement, dans le carré borné par les rues Sœurs Bourgogne, Remparts et **l'avenue Jourdan,** mesurant comme suit: le No 14, 26 pieds 7 pouces 1 ligne de façade **avenue Jourdan,** sur une profondeur de 150 pieds. Les terrains de 15 à 19 inclusivement, mesurant chacun 26 pieds 8 pouces de façade **avenue Jourdan,** sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain 19 forme le coin de la rue Remparts et **l'avenue Jourdan.** Les terrains Nos de 20 à 26 inclusivement, mesurent, chacun, 25 pieds de façade rue des Remparts sur 133 pieds 4 pouces de profondeur.

Le terrain 26 forme le coin des rues **Sœurs et Remparts;** et le terrain 27 mesure 26 pieds, 7 pouces, 1 ligne de façade rue Sœurs, sur 150 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan de Pilié et Murray, architectes et voyers, en date du 4 mars 1869, une copie lithographique duquel est déposée au bureau de Félix Grima, ancien notaire, le 15 mai 1869.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un et deux ans, en billets de crédit portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant toutes les taxes de l'année courante et faisant un dépôt comptant de 10 0/0 pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

11avril—11 18 19 25—mai 2 9 16 23

Succession de Mme Rebecca C. L. Loef.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,841—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rebecca C. L. Loef, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—mai 5 9

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

50 vaches laitières—40 avec de jeunes veaux et les autres avancées.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: coin Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 7 mai 1891, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur la rue du Canal, près du Chemin de la Métairie, à l'écurie de Bergamini:

50 magnifiques vaches laitières—une quarantaine avec de jeunes veaux et les autres sur le point de valer.

2 chevaux de tir et de selle.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

3 mai—

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry.

No 32,270.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, en date du 1er mai 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **L'attrayant magasin en briques à deux étages,** No 8 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Carondelet, St Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février 1840, et mesure d'après ce plan, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet, sur les profondeurs suivantes, savoir: 100 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 7; et 100 pieds, 2 pouces du côté du terrain No 9; et il a une largeur à l'arrière de 18 pieds, 3 pouces sur une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur ouvrant rue de la Commune (allée Commune) à ce terrain et à d'autres. Vendu sujet à un bail expirant le 1er Oct. 1891, au taux de $2,400 par an.

2° **Le beau magasin en briques à trois étages** No. 10 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Carondelet, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No. 7 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 10 février 1841 et annexé à un acte passé par devant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel plan, ledit terrain mesure, 20 pieds, 2 pouces de profondeur du côté le séparant du terrain No. 6; 12 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 8; et 18 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière, faisant face à une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur à l'ouverture rue Commune, et 13 pieds de largeur à l'extrémité inférieure; laquelle allée est d'un usage commun au dit terrain No. 7 et aux terrains du No 1 au No. 6 inclusivement, et des Nos 6, 12, 13, 14 et 16. Vendu sujet à des baux et loyers.

3° **Le désirable magasin en briques à trois étages,** No 119 rue Commune, dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Camp, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre D, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 10 juillet 1877, le dit plan étant fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 9 février 1877, d'après lequel plan le terrain mesure 22 pieds, 9 pouces et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 70 pieds 10 pouces de profondeur, sur la ligne la plus proche de la rue St-Charles, et sur celle la plus proche de la rue du Camp, et contigu au terrain C. Il a une première profondeur de 59 pieds, de 6 sur une ligne parallèle à la rue Commune et s'étendant vers la rue du Camp, 4 pieds 6 pouces; de là sur une ligne parallèle aux lignes latérales; une seconde profondeur de 8 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la limite inférieure et s'étendant vers la rue du Camp 5 pieds 2 pouces et 4 lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la dite limite inférieure; il a une dernière profondeur de 8 pieds, où il rejoint la ligne de derrière qui mesure 31 pieds 6 pouces, le tout plus ou moins, mesure américaine.

4° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages** avec attique, No 35 rue Colisée, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Colisée, Prytanée, Polymnie et Urania. Le terrain comprend deux terrains contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Colisée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de C. A. Hedin, voyer déposé comme plan 72 dans le livre des plans No 1, dans les archives de Wm. Christy, ancien notaire.

5° **Le grand et désirable morceau de terre** comprenant deux terrains dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Polymnie, Urania, Colisée et Prytanée mesurant 62 pieds 3 pouces de façade rue Polymnie sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° **Trois certains terrains,** coin N. O. des rues Colisée et Euterpe, situés dans le Premier district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Colisée, Euterpe, Prytanée et Terpsichore désignés par les No 1, 2 et 3 sur un plan de L. Surgi, voyer, en juin 1816 déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, d'après un plan No 2 dans le livre des plans No 2 des livres d'archives mesurant chacun 28 pieds, 5 pouces de façade rue Colisée sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 1 formant le coin des rues Colisée et Euterpe, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

7° **Quatre certains terrains,** le coin S. E. des rues du Camp et Erato, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet No 155, borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 mesure 28 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 4 mesure 23 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4, le dernier formant le coin des rues Camp et Erato, mesurent chacun, 28 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains 2, 3 et 4 bornant une allée sur la rue Commune, à l'arrière, mesurant 5 pieds de largeur et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au terrain No 1 d'après un plan approuvé du voyer, fait par A. De Armas, député voyer de la ville, en date du février 1884, annexé à un acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, le 3 mai 1884.

Conditions—Pour la propriété portant le No 10 rue Carondelet, l'acquéreur assumant trois billets hypothécaires, chacun de $1,444.44 payable respectivement le 11 juin 1891, le 11 juin 1892 et le 11 juin 1893, avec 6 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication, aussi la convention et la stipulation que l'acquéreur et le détenteur des billets, [illegible] toutes les clauses usuelles de sécurité, le paiement des polices d'assurances devant être fait, et les améliorations sur la dite propriété devant être assurées pour le montant des billets possédés par le vendeur ou toute autre personne, y compris intérêt et les frais, 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt du dit payement en cas de montant en litige ou en cas de procès pour le recouvrement des billets, la clause de vente sans évaluation pour obtenir paiement des dits billets hypothécaires sur le capital, intérêt et dépens; les acquéreurs assumant le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1891, en sus du prix d'adjudication; aussi la convention et la stipulation que l'on exige par les acquéreurs de passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront le jour de l'adjudication, sera considérée une suffisante mise en défaut sans autre formalité; 10 pour cent comptant du prix de la vente seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3 9 16 23 30—juin 6

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 29,164—Cour Civile de District, Division A.

John B. Lallande vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, le JEUDI, 14 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 29 avril 1891, et à moi adressé le tout et séparément, le droit du bail avec le privilège d'achat, acquis par Charles Hemard de la succession de Peter Markey, d'après un acte passé devant James Fahey, notaire, à la date du 9 juin 1886 avec droit de transfert du dit Charles Hemard à John B. Dallande, d'après un acte pardevant N. B. Trist, notaire, à la date du 1er juillet 1886.

Le contrat embrasse quatorze [14] lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Benton, Euphrosine, Liberté et Calliope, rapportant un loyer de cent piastres [$100] par mois, expirant le 30 septembre 1891, avec le privilège et l'option d'acquérir la possession de la dite propriété, à n'importe quel moment pendant la durée du dit bail pour la somme de vingt mille piastres [$20,000], qui sera payée comme suit: cinq mille piastres [$5,000] comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans de la date d'achat, avec six [6] pour cent d'intérêt par an sur la somme, sujet à toutes les conditions et spécifications du dit bail et transfert.

Conditions.

1° La machine à compresser le coton qui se trouve sur les lieux, avec ses appareils, est réservée de cette vente, et il est accordé jusqu'au 1er mars 1892, sans charge de loyer, pour la vente, le transfert ou le déménagement de la dite machine.

2° Conditions de la vente—Comptant, avec privilège accordé par les dits bail et contrat à être assumé par l'acquéreur.

3° Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2mai—2 10 13 14

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de Emilia Charbonnet, épouse de feu Joseph Llado.

Propriété améliorée dans le Deuxième District.

La propriété de valeur, en briques, à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec verandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre Dumaine et Ste-Anne, à proximité de la Cathédrale St-Louis et du Marché Français, construite sur un splendide terrain, mesurant 180 pieds de profondeur, mesure française, avec beau jardin et fontaine à l'arrière.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 30,493.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 203 municipal, dans le Deuxième District de cette ville, avec le carré d'ilet borné par les rues de Chartres, Dumaine Royale et Ste-Anne, mesurant 32 pieds de façade rue de Chartres, sur 180 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Pour de plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, tout même, à l'option de l'acquéreur, le reste s'il y en a, en un et deux ans, du jour de l'adjudication, en billets à ordre de l'acquéreur garantis par hypothèque avec toutes les clauses usuelles et conditions, et portant 8 0/0 par an d'intérêt jusqu'à paiement; l'acquéreur assumant le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1891, en sus du prix d'adjudication; et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux, du montant de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2mai—2 9 16 23 30—juin 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés immobilières de valeur dans le Sixième District.

Propriétés rapportant un bon loyer dans le Premier District.

1. **La Résidence bien connue** de B. Onorato, au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Octavie, comprenant la résidence, un vaste terrain, formant un magnifique jardin, des serres, des écuries, des dépendances et une collection extrêmement rare et coûteuse de palmiers, hêtres, rosiers, orchidées et autres plantes de valeur.

2. **La Belle Résidence en briques** à trois étages, avec écuries en briques, au No 212 rue Carondelet entre St Joseph et Julia.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit.

No 32 070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le [illegible] mai 1891, à la Bourse des Encanteurs à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, en date du [illegible] avril 1891, nous vendrons à l'encan les propriétés ci-après décrites, savoir—

1° **Les édifices et améliorations** au deux certains lots de terre, désignés par les Nos 15 et 16, dans l'ilet borné par les rues **Carondelet, St-Charles, Julia et St-Joseph** dans le Premier District de cette ville, mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet, sur 160 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles; ils sont bornés dans le fond par une allée de 20 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Julia et commune aux deux lots et à d'autres; ensemble avec les droits, titres et intérêts du présent vendeur dans le dit bail des dits lots et du terrain d'un loyer à bail de l'Asile des [illegible] Orphelines & W. R. Montgomery, [illegible] et représentants (assignés) expirant le 26 février 1906, conformément à un acte passé pardevant T. O. Stark, notaire, le 14 mars 1856, dans lequel, entre autres choses, il est stipulé que à l'expiration du dit bail, prendra les édifices et améliorations bâtis sur les dits lots en payant leur valeur du moment (26 février 1906) à la personne qui possédera alors comme propriétaire des dites améliorations.

Les améliorations comprennent une splendide maison de résidence en briques à trois étages, le bâtiment principal contenant au rez-de-chaussée un grand vestibule, un salon, une chambre à coucher, un antichambre, une salle à manger, un salon de réception, un office, etc.; le premier étage (second étage) renferme 3 chambres à coucher, un grand et un petit cabinet, [illegible] appareil à douche, etc. [illegible] même distribution au deuxième étage (3me étage). Aussi une cuisine en briques à trois étages contenant environ 7 chambres, [illegible] étages, avec deux belles chambres [illegible] à l'étage supérieur; en outre, chambre à chauffer, waterworks, tuyaux de distribution d'eau chaude et d'eau froide dans toutes les parties de la propriété; lieux à l'anglaise à tous les étages, cours pavées en pierres, etc., etc.

La propriété est une des demeures les plus riches, les plus luxueuses de la rue Carondelet, artistement décorée partout, ayant un beau jardin de fleurs sur le côté, une belle, élégante entrée avec escaliers et manteaux de cheminée en marbre, un balcon en fer d'ornement faisant face à la rue Carondelet et sur un côté de la propriété; enfin la propriété réunit tous les agréments modernes connus; elle est élégante et confortable, une complète description de laquelle ne saurait être donnée dans un espace aussi exigu et ne peut être appréciée que par la visite en personne.

La vente sujette à un bail expirant le 30 septembre 1892 au taux de $1500 par an, payable mensuellement.

La propriété dans le carré d'ilet borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jennet, ayant une façade sur St-Charles de **140 pieds 7 lignes sur 353 pieds 10 pouces de profondeur** [illegible] côté de l'avenue Peters et 135 pieds sur la limite inférieure. La maison à deux étages et un attic, elle est admirablement finie, [illegible] sont tous les agréments modernes [illegible] sonnettes électriques, tuyaux à conversation, eaux chaude et froide partout, etc. Toutes chambres sont richement tapissées. [illegible] chêne, le grand corridor entièrement [illegible] en riche escalier en chêne complète la beauté de la propriété. Au premier [illegible] aussi une chambre à coucher, une bibliothèque, des chambres à coucher, [illegible] à manger [illegible]

[illegible] cour, aussi un hangar pour vaches, [illegible] stalles. Aussi porte et entrée pour voitures sur avenue St-Charles et rue Octavie.

La propriété possède un magnifique approvisionnement d'eau, un puits [illegible] moyen d'une machine à gaz [illegible]. La terre est admirablement tracée et embellie par des parterres [illegible] sent trouver sur une propriété privée. [illegible] grand bassin au centre du jardin, [illegible] avec d'autres grands bassins [illegible] sont magnifiques serres [illegible] plantes les plus rares et les plus coûteuses [illegible] une variété de valeur [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, reste en billets de un et deux ans portant [illegible] hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. [illegible] clauses usuelles de sécurité [illegible] honoraires d'avocat en cas de procès pour perception des billets. Les améliorations [illegible] devant être assurées [illegible] taxes dues et exigibles en 1891 [illegible] comptant [illegible] pour garantir la vente.

Les actes de vente pardevant W. [illegible] Geerly, notaire aux frais des acquéreurs.

2 avril—[illegible] 5 11 18 25 [illegible] mai 2 3 7 [illegible]

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératrices de choix et bien situées,

DANS LES

deuxième et troisième districts.

Bâtisse et magasin attrayants. Encoignure des rues Dauphine et Congrès.

Résidences d'un bon rapport à trois corps de logis. Rue Dauphine entre Congrès et Indépendance.

ET LES

Cottages confortables, double et simple, Coin des rues Urquhart et Indépendance et Promenade Carondelet près Claiborne.

Succession de Elizabeth Fichtenmeyer femme de Peter Ackerman.

No 31,810—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté 15 avril 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières suivantes, à savoir:

1° **Le Magasin et Résidence attrayant et solidement construit,** [illegible] des rues Dauphine et Congrès, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Congrès, Dauphine, Bourgogne et Indépendance, le lot étant désigné par la lettre A sur un plan dressé par Arthur de Armas, Esq., voyer, daté le 10 janvier 1875 et mesurant 40 pieds de façade rue Dauphine, et de face rue Congrès sur [illegible] pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois couvert en ardoises, joli et bien approprié, ayant un grand auvent sur la façade, magasin spacieux et 6 autres appartements, citerne, hangar et dépendances, cour pavée et allée de côté [illegible] placement supérieur pour les affaires [illegible] dans une bonne clientèle, ainsi que [illegible] certain de première classe et une [illegible] continuelle.

2° **La propriété à trois corps de logis bien située,** No 813 rue Dauphine [illegible] et située dans le même district et ilet [illegible] priété premièrement décrite, et désignée par la lettre B, et mesurant d'après le plan ci-dessus de A. De Armas, voyer, daté du 10 janvier 1875 [illegible] 58 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 101 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en bois avec hangar et divisée en trois corps de logis, [illegible] vant sur une vaste cour, [illegible] jours habités et aisément loués [illegible] lignes de char, écoles et églises, faisant [illegible] priété rémunératrice.

3° **Ce joli cottage en bois,** [illegible] Carondelet, entre les rues Claiborne et [illegible] gny, désigné comme un certain [illegible] ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville et dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St Louis [illegible] bonne et Derbigny, et mesurant, d'après le plan dressé par L. H. Pilié, voyer [illegible] du 13 novembre 1854, et déposé au bureau de P. E. Théard Esq., notaire en cette ville, 25 pieds 1 pouce de face à la Promenade Carondelet, 25 pieds de largeur dans le fond, sur 41 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Derbigny et 40 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Claiborne. Les améliorations comprennent un joli cottage de résidence en bois contenant 4 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans celle du fond, cour, citerne, etc. Dans un district bien habité et à proximité des grandes industries situées sur le Vieux Bassin.

4° **Elégant cottage double couvert en ardoises,** coin Urquhart et Indépendance et 3 jolis lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 20 borné par les rues Marais, anciennement Morales, Indépendance, Urquhart et Congrès, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 11, 12 et 13 sur un plan dressé par J. A. Pueyo, voyer, daté du 8 juin 1840 et déposé pour référence en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville, et mesurant chacun 32 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Urquhart sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Indépendance entre lignes parallèles, le lot No 11 formant l'encoignure des rues Urquhart et Indépendance. La bâtisse contient en tout 6 chambres, 2 citernes hangar, cours, etc. Les lots seront vendus séparément. Une propriété bien construite et de bon revenu.

5° **La résidence-cottage en bois et quatre lots de terre choisis** rue Indépendance, entre Marais et Urquhart, situés dans le même district et carré d'ilet comme la propriété dessus quatrièmement décrite et touchant la dite propriété dans le fond, désignés comme lots 7, 8, 9 et 10 d'après le plan ci dessus, dressé par J. A. Pueyo, voyer, daté du 8 juin 1840, et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurent chacun 30 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Indépendance, sur 98 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux résidences en bois chacune contenant deux chambres, citernes, large hangar, etc.

Conditions—Comptant; et les acquéreurs assumant les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication, feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier les ventes.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

19avril—18 25—mai 2 9 16 23